

Procès-Verbal de la quatrième réunion du Comité Technique des Statistiques (CTS) au titre de l'année 2018

L'an deux mille dix-huit et du vingt-quatre au vingt-six décembre, s'est tenue, à Nouadhibou dans la salle de réunion de l'ONISPA, la quatrième et la dernière réunion ordinaire du Comité Technique des Statistiques (CTS) au titre de l'année 2018.

La réunion fut présidée par le Directeur de la DARE, Monsieur Lamine Camara.

Etaient présents à cette réunion, les points focaux du CTS des différentes structures membres dont les noms figurent dans la liste en annexe 1.

Etaient absents et excusés :

- Le point focal de la DGERH ;
- Le point focal du PNBA.

Dans son mot de bienvenu, le Directeur Adjoint de l'ONISPA a souhaité la bienvenue aux participants tout en soulignant l'importance des résultats attendus des réunions de cet organe crucial pour le suivi de l'activité de pêche.

Dans son mot d'ouverture, le président du comité technique des statistiques (CTS), Directeur de la DARE, a souhaité la bienvenue aux membres du CTS et a rappelé que le mode de gestion des pêcheries en vigueur (gestion par quota) nécessite un suivi rapproché. Ceci en vue de veiller aux respects des quotas attribués et desceller le plus tôt possibles les éventuels dépassements. Il a également mentionné que cette réunion permettra de confronter les différentes sources de données afin de valider et publier les statistiques officielles base de toute analyse liée à l'exploitation durable des ressources nationales.

Après avoir fait un tour de table pour permettre aux différents membres de se présenter, le programme de travail proposé fut adopté sans modification significative.

➤ Lecture du PV de la dernière réunion du CTS

Au titre du programme de la première journée, il a été procédé à la lecture du procès-verbal de la dernière réunion tenue en août 2018 à Nouakchott. Il a été proposé, en guise d'amélioration, pour les prochains procès-verbaux, d'intégrer dans le corps du texte des chiffres et/ou indicateurs clés relatifs aux données présentées par les différentes structures conformément au gabarit du Dashboard national.

Présentation des données des institutions

Tour à tour, les institutions membres du CTS ont présenté leurs données. Il s'agit de :

L'IMROP : Le point focal de l'IMROP a précisé que l'enquête cadre initialement prévue au second semestre de 2018, pour la haute saison, n'a pas pu avoir lieu pour des raisons liées à la programmation des activités de son institution. Les données de 2018 n'étant pas encore disponible, les données de captures et efforts (en nombre de jours) de 2017 ont été présentés par segment et espèce. Il a été recommandé à l'IMROP de respecter, dans les données présentées, la classification en vigueur au sein du département pour rester en harmonie avec

les concessions attribuées et assurer une conformité avec le système et mode de gestion des pêcheries adoptés. Le format présenté nécessite une uniformisation pour s'aligner aux définitions existantes.

Le CTS a noté avec satisfaction le niveau de détail abordé et a recommandé à l'IMROP d'adopter un format d'agrégation de données compatible avec les définitions existantes aussi bien pour les segments de pêche que pour les types de concession.

Le service Informatique (SI/MPÉM): un projet d'application informatique relatif aux agrégats des principaux indicateurs du secteur des pêches, développé en étroite collaboration avec la DARE et l'OESP, a été présenté. Cette version préliminaire de l'application permet de présenter les recettes du secteur suivant plusieurs axes d'analyse et les détailler selon l'origine, le bénéficiaire et la période considérée.

Le CTS a noté avec une grande satisfaction l'utilité et l'efficacité d'un tel outil et a recommandé un appui pour sa finalisation dans les meilleurs délais.

La Société Mauritanienne de commercialisation de Poisson (SMCP) : Le point focal de la SMCP a présenté les données relatives à la période allant de janvier à novembre 2018 y compris les nouveaux produits (petits pélagiques, farine et huile de poisson) passant par la SMCP depuis le mois de juillet 2017. Il a été mentionné qu'à partir de janvier 2019 d'autres produits tels que le frais et le vivant seront incorporés aux statistiques fournies par la SMCP. Au total les exportations répertoriées par la SMCP ont atteint, pour la période considérée, une quantité près de 258 mille tonnes et une valeur de 661,2 millions USD. Ces exportations ont été étalées par groupe d'espèce, par mois et par destination. La situation des exportations fait état d'une diminution considérable de PR dans les exportations de poulpe passant de 31% en 2017 à 16% en 2018.

Les retenues aux profits des différents bénéficiaires ont été présentées également.

Les discussions qui ont suivi ont fait ressortir le besoin de comprendre en quelle direction (catégorie commerciale) s'est fait le report des quantités diminuées en PR.

L'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA) : les données issues des opérations des produits certifiés par l'ONISPA ont été présentées par groupes d'espèce et par destination. Un débat a eu lieu concernant les nomenclatures de Gastéropode et Echinodermes. Le CTS a évoqué un souci quant à la conformité de la nomenclature utilisée par l'ONISPA avec celle d'usage dans le cadre de la nouvelle réforme de gestion des pêches (groupe d'espèces et concessions).

Une différence avoisinant 40000 tonnes entre les quantités de farine exportées à travers la SMCP et celles récapitulées dans les certificats sanitaires émis par l'ONISPA a été constatée.

Le CTS recommande aux structures concernées de se rapprocher pour trouver une explication à l'écart constaté. Par ailleurs, les quantités de démersaux déclarées en vue de l'élaboration de la farine de poisson ont soulevé des questions de la part du CTS qui demande une clarification auprès de la structure concernée.

